

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 175

présenté par  
M. Testé  
-----**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« accès »,

insérer les mots :

« pour tous ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lors de travaux importants de rénovation, il est essentiel de prévoir un accès pour tous aux équipements y compris pour les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite afin que chacun poursuive la pratique d'activités physiques et sportives.

Tel est le sens de cet amendement.